

Dossier de déclaration loi sur l'eau simplifié pour des travaux en cours d'eau

Le dossier de déclaration simplifiée est utilisable uniquement dans le cadre d'interventions mineures sur les cours d'eau et après accord écrit du service police de l'eau (SPE) en ce sens.

Exemples d'interventions mineures pouvant être concernées :

- Réparation d'un pont nécessitant la mise en place d'un batardeau
- Busage d'un cours d'eau de moins de 10 m
- Tranchée dans le lit du cours d'eau pour mise en place de canalisation

IMPORTANT : pour que le dossier de déclaration loi sur l'eau soit complet et recevable, ce dernier doit :

- être déposé en **trois exemplaires**
- contenir toutes les informations (chaque partie doit être complétée) et les pièces demandées.

Bien que l'on soit dans le cadre d'une déclaration simplifiée, le service police de l'eau peut demander des informations complémentaires à ce dossier si cela s'avère nécessaire.

1 - DEMANDEUR

Nom et Prénom : Mairie de Saint-Pourçain-sur-Sioule

Adresse : 30 bis rue de Champ Feuillet
03500 Saint-Pourçain-sur-Sioule

Tel : 04-70-45-33-42

Fax : 04-70-45-29-26

Courriel : broque@ville-saint-pourcain-sur-sioule.com

Numéro SIRET (s'il s'agit d'une entreprise) : 21030254300017

Qualité du demandeur

☐ Propriétaire ☐ Locataire

☒ Autres (préciser) :

Un dossier de déclaration doit être présenté par le propriétaire. A défaut, l'autorisation écrite de ce dernier doit être jointe à la demande.

Coordonnées du propriétaire (s'il est différent du demandeur) :

Nom et Prénom : Département de l'Allier

Adresse : 1 AVENUE VICTOR HUGO, 03000 MOULINS

Tel : 04.70.34.40.03

Fax :

Courriel : contact@allier.fr

Numéro SIRET (s'il s'agit d'une entreprise) : 22030001600080

2 - LOCALISATION DES TRAVAUX

Commune(s) : Saint-Pourçain-sur-Sioule **Lieu(x)-dit(s) :** /

Section(s) cadastrale(s) et n° de parcelle(s) : parcelles AR0257 et AC0022

Désignation de l'écoulement (s'il porte un nom) : « Le Gaduet »

Joindre obligatoirement :

- une copie de l'extrait de carte IGN au 1/25000^{ème}
- une copie de la feuille de section cadastrale

Sur chacune des cartes, indiquer en couleur la localisation de l'écoulement et des travaux envisagés, ainsi que les limites de propriété.

3.a) - DESCRIPTION DES TRAVAUX

Date de début d'intervention : 4 janvier 2027

Durée des travaux : 4 mois

Objectif des travaux : Les travaux consistent à réparer et élargir l'ouvrage existant permettant à la RD 2009 le franchissement du ruisseau le Gaduet sur la Commune de Saint-Pourçain sur Sioule (03). Les travaux comprennent la démolition partielle des tabliers existants et la réalisation de fondations, des appuis et des tabliers en béton armé. Les travaux incluent également la réalisation de remblais, la réparation des ouvrages existantes, la réalisation de superstructures et les travaux de finition.

Nature des travaux	Description sommaire
☒ Travaux sur pont ou busage existant	■ Rejointoiement, réfection maçonnerie ■ Reprise du radier ☐ Enlèvement des matériaux accumulés sur le radier ■ Autre : dévégétalisation des abords, élimination de la végétation faisant obstacle aux travaux, terrassements. Démolition des encorbellements, longrine, garde-corps. Arase de murs. Réalisation de fondations (micropieux), appuis (chevêtre), tablier, longrines, chaussée et trottoirs. Réalisation de l'étanchéité, mise en place des garde-corps. Remise en état des murs arasés.
☐ Busage de moins de 10 ml d'un cours d'eau	Longueur du busage : Diamètre ou dimension de l'ouvrage : Dimension de l'ouvrage existant : ☐ Buse enterrée de 30cm pour assurer la continuité écologique du milieu (arrêté du 28 novembre 2007 fixant les prescriptions générales applicables aux travaux concernés par la rubrique 3120) ☐ Mise en place d'un lit d'étiage (même arrêté) ☐ Mise en place d'enrochements en amont et en aval de l'ouvrage sur une longueur cumulée de :
☐ Tranchée dans le lit d'un cours d'eau pour la mise en place d'une canalisation	Longueur et largeur de la tranchée : Profondeur de pose de la canalisation (entre le haut de la canalisation et le fond du lit du cours d'eau) : Diamètre de la canalisation enterrée :
☒ Autre : création d'une passerelle piétonne provisoire	Précisions : - Arase de murs - Construction des appuis provisoires rive droite et rive gauche - Mise en place d'une passerelle provisoire et d'un portillon - Puis démontage de la passerelle et ses appuis. Remise en état murs

Mode opératoire des travaux :

Description du mode opératoire :

Actuellement, deux ouvrages font partie de la traversée du ruisseau, espacés par un vide de largeur variable fermé par un caillebotis et protégé par des garde-corps.

- Un pont type voute en maçonnerie, avec encorbellements en élargissement (OA NORD)
- Un pont en béton armé (OA SUD)

La circulation de la RD 2009 sera maintenue pendant les travaux. L'écoulement du cours d'eau sera également maintenu.

En l'absence d'étude hydraulique, nous proposons, à ce stade, deux solutions possibles pour le maintien de l'écoulement :

- Solution N°1 : mise en place de trois tuyaux de diamètre 1m et deux tuyaux de diamètre 0.5m
- Solution N°2 : Mise en place de batardeaux de type Waterstop permettant de mettre en assec une zone limitée au droit des culées pour l'installation des échafaudages et des étalements, le reste du lit du cours d'eau assurant le transit de l'écoulement.

Les travaux sont faits par phases de manière à ne pas interrompre la circulation sur l'ouvrage existant.

Travaux sur OA NORD (avec maintien de la circulation côté sud)

- Réalisation d'une passerelle provisoire à l'aval de l'ouvrage, pour permettre l'accès au bâtiment voisin
 - o Arase de murs
 - o Construction des appuis provisoires rive droite et rive gauche
 - o Mise en place d'une passerelle provisoire et d'un portillon
 - o Puis démontage de la passerelle, des appuis et remise en état murs
- Travaux de réparation
 - o Mise en place des échafaudages sur le lit du ruisseau
 - o Rejointoiement de la voute en maçonnerie
 - o Remplacement ou remise en place de quelques pierres fracturées ou manquantes
- Travaux de démolition : démolition de l'encorbellement nord et arase du mur nord
- Travaux de construction de l'OA1 NORD
 - o Réalisation des micropieux
 - o Réalisation d'un chevêtre
 - o Réalisation d'un tablier en béton armé coulé sur place (mise en place des étalements sur le lit du ruisseau)
 - o Réalisation d'une longrine en béton armé coulée sur place et mise en place des garde-corps
 - o Réalisation chaussée et trottoirs (voir projet VRD)
 - o Remise en état des murs

Travaux sur OA SUD (avec maintien de la circulation côté nord)

- Travaux de démolition : démolition de l'encorbellement sud et arase du mur sud
- Travaux de construction de l'OA2 SUD
 - o Réalisation des micropieux
 - o Réalisation d'un chevêtre
 - o Réalisation d'un tablier en béton armé coulé sur place (mise en place des étalements sur le lit du ruisseau)
 - o Réalisation d'une longrine en béton armé coulée sur place et mise en place des garde-corps
 - o Réalisation chaussée et trottoirs (voir projet VRD)
 - o Remise en état des murs

Les travaux se réalisent majoritairement hors d'eau avec des engins travaillant depuis la chaussée de la RD2009. Cependant, les échafaudages nécessaires à la réfection de la maçonnerie, ainsi que la mise en place d'étalements pour la réalisation du tablier se feront sur le lit du ruisseau. Ils seront posés manuellement. Des mesures de protection du lit seront mises en œuvre.

Les échafaudages seront équipés d'une bâche de confinements et de système de récupération des déchets (platelage, filet...).

Des mesures seront prévues en cas de crue : mesure de prévention via l'information en continu sur les crues (dispositif vigicrue) avec mesures d'enlèvement des équipements, matériels et des engins du lit du cours d'eau en cas d'annonce de crue.

Type d'engin(s) utilisé(s) : engins de terrassement, grue, petits engins, foreuse, engins de compactage, pelle, bétonneuse, etc.

Chantier en eau :

- ☐ engin travaillant depuis les berges ☐ engin travaillant dans le lit du cours d'eau ☒ autres : engins travaillant depuis la chaussée de la RD2009.

Chantier mis hors eau :

- ☐ batardeau et pompage ☒ batardeau et tuyaux ☐ par demi-radier ☐ autres :

Matériaux utilisés : l'assèchement de la zone de travail se fera soit par des sacs big-bag couverts par géotextile + pompage et busage (solution 1), soit par des batardeaux type waterstop le long des culées, permettant l'écoulement dans la partie centrale de la section (solution 2)

Destination des déblais et remblais : Les déchets des travaux de réparation seront évacués par l'entreprise vers les filières agréées.

Schéma des aménagements et notamment de la phase travaux : voir plan en annexe

**Le mode opératoire des travaux doit être précis et complet (détails des étapes, engins utilisés...).
Un schéma de la phase travaux doit être contenu dans le dossier.**

Entreprise réalisant les travaux (si elle est connue) : non déterminée

Adresse :

Tél :

Fax :

Courriel :

3.b) – Rubriques de la nomenclature concernées par les travaux

Les travaux envisagés sont soumis à déclaration loi sur l'eau au titre des rubriques suivantes :

	Rubriques de la nomenclature (article R214-1 du CE) A : Autorisation, D : Déclaration	Détails
☐	3.1.1.0 : Installations, ouvrages, remblais et épis, dans le lit mineur du cours d'eau constituant 1. Un obstacle à l'écoulement des crues (A). 2. Un obstacle à la continuité écologique : a) entraînant une différence de niveau supérieure ou égale à 50 cm, pour le débit moyen annuel de la ligne d'eau entre l'amont et l'aval de l'ouvrage ou de l'installation (A). b) entraînant une différence de niveau supérieure à 20 cm (D). Au sens de la présente rubrique, la continuité écologique des cours d'eau se définit par la libre circulation des espèces biologiques et par le bon déroulement du transport naturel des sédiments.	
☒	3.1.2.0 : Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3.1.4.0, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau : 1° Sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m (A) ; 2° Sur une longueur de cours d'eau inférieure à 100 m (D) Le lit mineur d'un cours d'eau est l'espace recouvert par les eaux coulant à pleins bords avant débordement.	Le busage temporaire du cours d'eau, ou la mise en place de batardeaux sur une zone limitée au droit des culées (pour une durée d'environ 4 mois), nécessaire à la réalisation des travaux sur l'ouvrage, concernera un linéaire de cours d'eau estimé à environ 35 m.
☐	3.1.3.0 : Installations ou ouvrages ayant un impact sensible à la luminosité nécessaire au maintien de la vie et de la circulation aquatique dans un cours d'eau sur une longueur : 1° Supérieure ou égale à 100 m (A) ; 2° Supérieure ou égale à 10 m et inférieure à 100 m (D).	Le busage temporaire du cours d'eau, ou la mise en place de batardeaux sur une zone limitée au droit des culées (pour une durée d'environ 4 mois), nécessaire à la réalisation des travaux sur l'ouvrage, concernera un linéaire de cours d'eau estimé à environ 35 m.
☐	3.1.4.0 : Consolidation ou protection des berges, à l'exclusion des canaux artificiels, par des techniques autres que végétales vivantes : 1° Sur une longueur supérieure ou égale à 200 m (A) ; 2° Sur une longueur supérieure ou égale à 20 m mais inférieure à 200 m (D).	
☒	3.1.5.0 : Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens, ou dans le lit majeur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères de brochet : 1° Destruction de plus de 200 M² de frayères (A) ; 2° Dans les autres cas (D).	
☐	Autre(s) :	

4.a) – INCIDENCES DU PROJET SUR LE MILIEU

CARACTERISTIQUES DU MILIEU AU DROIT DU PROJET

Désignation du cours d'eau concerné (s'il porte un nom) : « Le Gaduet »

Cours d'eau récepteurs : « La Sioule », affluent de l'Allier.

Localisation de la source du cours d'eau : Le Gaduet prend sa source dans la commune du Theil, près du hameau du Rigotty à une altitude de 428 m, s'écoule vers le sud-est et se jette dans la Sioule, dans la commune de Saint-Pourçain-sur-Sioule, à une altitude de 235 m. Le Gaduet traverse 6 communes de l'Allier, soit de l'amont vers l'aval : Le Theil, Laféline, Bransat, Louchy-Montfand, Saulcet, Saint-Pourçain-sur-Sioule.

Nom de la masse d'eau concernée par les travaux : Le Gaduet, qui se jette dans la Sioule, affluent de l'Allier.

Code de la masse d'eau concernée par les travaux : FRGR1805 (Gaduet), FRGR0273 (Sioule) et FRGR0144a (Allier)

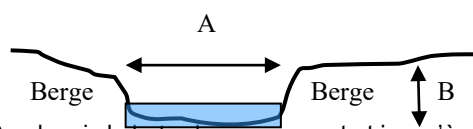
Etat ou potentiel écologique des eaux de surface :

- Dernière information du Gaduet : Médiocre (2013) Année objectif pour l'atteinte du bon état : 2021 (Indéterminé en 2026).
- La Sioule à Saint-Pourçain-sur-Sioule : état moyen

Largeur du lit mineur : A = 7,90 mètres

Hauteur des berges : B = 1.5 m / 4-5 m

Longueur du cours d'eau concerné par les travaux : environ 50m depuis le batardeau en amont et jusqu'à l'emplacement de la passerelle provisoire en aval. Longueur du cours d'eau concerné par la mise en place des batardeaux : 35m



Le tronçon connaît-il des assecs (assèchements) périodiques ? Cours d'eau permanent

Constitution des berges :

☐ enherbées ☒ arbustives ☐ nues ☒ artificielles ☐ autre :

Préciser les espèces présentes : feuillus

Nature du fond :

☐ roches ☒ graviers ☒ sables ☐ vases ☐ autre :

Présence de végétation dans le lit mineur ? ☐ oui ☒ non

Si oui, laquelle ? présence d'herbes dans certaines zones du fait qu'elles ne sont pas immergées de façon permanente.....

Milieu aquatique :

* Catégorie piscicole du cours d'eau : ☐ 1^{ère} (salmonidés dominants) ☒ 2^{ème} (cyprinidés dominants)

Espèces aquatiques : ☐ truites ☐ crapauds / grenouilles ☐ écrevisses ☐ invertébrés

☒ autre(s) poisson(s) famille des cyprinidés : poissons blancs ☒ autre(s) espèce(s) famille des carnassiers : brochet, sandre et perche

☒ Présence de frayères :

Continuité écologique (classement au titre article L214-17 du code de l'environnement) : ☒ liste 1 ☐ liste 2

Frayère Liste 2 écrevisses : ☐ oui ☒ non

Etat global du milieu : ☒ bon ☐ moyen ☐ perturbé (si oui, pourquoi :

.....)

Usages connus en aval de la zone des travaux :

☐ étang ☐ captage d'eau potable ☐ baignade ☐ moulin ☐ irrigation

☐ abreuvement bétail ☒ pêche APPMA

☐ autre(s) :

Les travaux sont dans :

- ☐ Une Zone Naturelle d'Intérêt Écologique et Faunistique ou Floristique (ZNIEFF) :
- ☐ Des sites Natura 2000, si oui, le(s)quel(s) :
- ☐ une zone de captage d'eau potable
- ☐ autre(s) :

Travaux situés en zone humide : ☐ oui ☒ non

INCIDENCE SUR LES MILIEUX AQUATIQUES

Incidences possibles en phase travaux	OUI	NON	Non concerné
mise en assec du cours d'eau en phase travaux	■	☐	☐
départ de matières en suspensions	■	☐	☐
pollution accidentelle liée aux engins utilisés	■	☐	☐
destruction de zone de frayère	■	☐	☐
destruction de zone d'alimentation ou de croissance du poisson (élimination de la flore aquatique)	☐	■	☐
problème de franchissement pour la faune piscicole (dispositif de dérivation)	■(*)	■(**)	☐
déstabilisation des berges	☐	■	☐
obstacle au libre écoulement des crues	■	☐	☐
autre(s) incidence(s) :	☐	☐	■

*Si mise en place des batardeaux et busage de dérivation (solution 1)

**Si mise en place des batardeaux type waterstop sur une zone limitée au droit des culées, permettant l'écoulement dans la partie centrale de la section (solution 2)

Incidences sur le milieu après travaux	OUI	NON	Non concerné
modification du régime des eaux (vitesse, hauteur d'eau)	☐	■	☐
modification de la zone d'expansion des crues	☐	■	☐
assèchement de zone humide	☐	☐	■
modification du profil d'équilibre	☐	■	☐
problème de franchissement pour la faune piscicole (création d'un seuil de plus de 15cm)	☐	■	☐
autre(s) incidence(s) :	☐	☐	■

Dans le cas d'une pose de buse, les calculs de dimensionnement ainsi que les limites du bassin versant considéré doivent impérativement être joints au dossier pour démontrer que l'ouvrage ne fera pas obstacle aux crues d'occurrence centennale.

Mesures préventives mises en œuvre pendant les travaux

- La mise en place horizontalement d'un platelage localisé ou généralisé selon les séquences travaux.
- La mise en place latéralement d'un filet ou bâche localisé ou généralisé selon les séquences travaux.
- La mise en place d'un platelage généralisé équipé d'une protection hermétique (polyane, géotextile, planche en bois jointive, etc.) sur l'éventuel échafaudage
- Les écoulements des eaux pluviales du chantier seront collectés et traités hors ouvrage dans des dispositifs dédiés avant rejet.
- Les aires de lavage, de stationnement et d'entretien des engins, les stockages divers (matériaux, hydrocarbures...) et les installations nécessitées par le chantier seront situés en dehors des zones sensibles et éloignées des fossés de collecte des eaux pluviales.
- Les vidanges, nettoyages, entretiens et ravitaillements des engins seront réalisés à l'entrepôt de l'entreprise ou sur des emplacements spécifiques : plateforme étanche avec recueil des eaux. Les produits de vidange seront recueillis et évacués en fûts fermés vers des décharges agréées.
- Les effluents sanitaires seront traités avant rejet.
- Les outils de coffrage et de platelage de protection du cours d'eau de toute chute de matériaux seront nettoyés sur un emplacement spécifique sans rejet dans les eaux superficielles.
- Les matériaux issus du chantier seront stockés dans des bennes dédiées et évacuées au fur et à mesure vers les filières spécialisées.

Lors des travaux de démolition de toute nature, l'entreprise prendra les dispositions nécessaires pour éviter la chute de matériaux dans le cours d'eau. A défaut elle mettra en œuvre les moyens nécessaires pour récupérer ces matériaux.

4.b) – EVALUATION D'INCIDENCE NATURA 2000

Le formulaire simplifié d'évaluation des incidences Natura 2000 doit être complété et joint au dossier. Il est disponible sur le site : <http://www.allier.pref.gouv.fr/espaces-naturels-biodiversite-r40.html>

Le formulaire doit impérativement être complété et joint au dossier pour que ce dernier soit complet (même si le projet est localisé en dehors d'un site Natura 2000). L'absence d'évaluation des incidences Natura 2000 est un motif de refus de la demande.

4.c) – COMPATIBILITE AVEC LE SDAGE ET SAGE

Objectifs du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne 2016-2021	OUI	NON	Non concerné
Ne pas exhausser les lignes d'eau en crues	☒	☐	☐
Maintenir la ligne d'eau à l'étiage	☒	☐	☐
Maintenir en bon état les écosystèmes	☒	☐	☐
Permettre à la dynamique fluviale de s'exprimer	☒	☐	☐
Garantir la libre circulation des espèces biologiques et le transport des sédiments	☒	☐	☐
Préserver et restaurer les zones humides	☐	☐	☒
Maintenir le profil en long et en travers du cours d'eau	☒	☐	☐
Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau	☒	☐	☐

Justifications : Les travaux ont pour objet la réparation d'un ouvrage existant, avec un élargissement du tablier, sans modification du profil du cours d'eau.

Dans le cas où les travaux conduisent à une modification du profil en long ou en travers, il faut que le projet présente des impératifs de "sécurité, de salubrité publique ou d'intérêt général, ou des objectifs de maintien ou d'amélioration de la qualité des écosystème" (mesure 1A-3 du SDAGE Loire-Bretagne).

Le SDAGE est consultable sur le site suivant : http://www.eau-loire-bretagne.fr/sdage/sdage_2016_2021

* Le projet est situé dans le périmètre d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux : Oui

☐ Allier aval ☐ Cher Amont ☒ Sioule ☐ Yèvre - Auront

Toutes les informations sur les SAGE sont consultables sur le site suivant : <http://gesteau.eaufrance.fr/>

Si les travaux sont situés dans le périmètre d'un SAGE, il faut démontrer :

■ La compatibilité avec le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) du SAGE : Le projet ne concerne aucuns objectifs du PAGD vu qu'il consiste à la réfection d'un ouvrage existant et qu'il n'a pas d'impact la morphologie des cours d'eau ainsi que sur la qualité et les caractéristiques du milieu et qu'il ne concerne pas de zone humide répertoriée à l'inventaire départemental, il est donc compatible avec le SAGE.

■ La compatibilité avec le règlement du SAGE : Le projet n'a pas d'impact sur la morphologie des cours d'eau et n'impacte pas de zone humide, il est donc compatible avec le règlement du SAGE.

4.d) – MESURES CORRECTIVES ET COMPENSATOIRES

Etant donné les incidences décrites dans la partie 4.a), les mesures compensatoires ou correctives suivantes seront prises :

Mesures prises en phase chantier	OUI	NON	Non concerné
batardeau (mise en assec partiel)	☒	☐	☐
mise en assec de la zone des travaux	☒	☐	☐
barrage filtrant en aval des travaux (bottes de pailles par exemple)	☒	☐	☐
pêche de sauvegarde	☒ (*)	☐	☐
dispositif technique assurant un débit minimum pour le passage des poissons	☒ (*)	☐	☐
engins travaillant depuis les berges	☐	☒	☐
autre(s) : Les travaux en cours d'eau auront lieu lors de la période autorisée. Le cours d'eau sera conservé en l'état à l'issue des travaux. Sensibilisation sur les enjeux environnementaux, mise en place d'un platelage sur échafaudages, collecte des eaux pluviales du chantier, stockage des matériaux dans des bennes, disposition des aires de lavage et vidanges des engins hors zones sensibles. Travaux sur le lit de la rivière limités au minimum, pas d'engin sur le lit de la rivière, les échafaudages et étalement seront posés à la main. Engins travaillant depuis la chaussée	☒	☐	☐

*Si mise en place des batardeaux et busage de dérivation (solution 1). En revanche, si la solution 2 est retenue (mise en place des batardeaux sur une zone limitée au droit des culées, permettant l'écoulement dans la partie centrale de la section), les mesures ne sont pas concernées, donc : « non-concerné »

Travaux effectués hors période de reproduction de l'espèce repère : ☒ oui ☐ non (si non, justification) :

Cours d'eau de 1^{ère} catégorie : interventions entre août et novembre

Cours d'eau de 2^{ème} catégorie : interventions entre août et février

Les travaux en cours d'eau sont prévus en dehors des périodes de reproduction de l'espèce repère.

Précautions prises dans le cas où une crue surviendrait durant la phase travaux : Les dispositifs préventifs de la phase de chantier feront l'objet d'un suivi permanent via le dispositif vigicrue de la part de l'entreprise qui aura en charge l'exécution des travaux. Ce dernier veillera à consulter le site internet tous les jours et durant toute la durée du chantier afin de prévenir toute montée brutale des eaux de la rivière et de prendre les mesures nécessaires : évacuation de tout obstacle à l'écoulement des crues (échafaudage éventuel), évacuation du personnel.

Mesures correctives :

En application de l'arrêté du 28 novembre 2007 fixant les prescriptions générales applicables aux installations, ouvrages ou activités relevant de la rubrique 3120 de la nomenclature de l'article R214-1 du code de l'environnement (NOR DEVO0770062A), il est obligatoire de :

- **créer un lit d'étiage** (chenal préférentiel qui permet le maintien d'une lame d'eau en période de basses eaux) en cas de modification du profil en long ou en travers du lit du cours d'eau.

Technique utilisée :

- **caler la buse 30 cm en dessous du fond naturel du lit du cours d'eau** (pour la continuité écologique) dans le cas de la mise en place d'une buse

Technique utilisée :

Le présent projet n'est pas concerné par ces mesures.

Autres mesures correctives :

☐ enlèvement / atténuation d'un seuil existant (dans ce cas, préciser le seuil existant et la méthode utilisée pour le rendre franchissable) :

☐ autre(s) :

RÉCAPITULATIF DES PIÈCES A FOURNIR

- Dossier fourni en trois exemplaires (dossier simplifié et pièces complémentaires).
- Extrait de la carte IGN au 1/25000^e sur laquelle sera indiqué précisément l'emplacement des travaux
- Plan de situation (feuille de section cadastrale) avec désignation des parcelles (section et numéro), indication des limites de propriété, désignation des propriétaires voisins concernés par les travaux, tracé du cours d'eau le cas échéant
- Coupe ou schéma des travaux précisant l'importance de ceux-ci, définissant les zones d'interventions, ou explicitant clairement le type et les caractéristiques des travaux
- Photos si possible
- Dans le cas de la pose d'une buse, calcul de son dimensionnement (prenant en compte l'enfoncement de 30cm)
- Formulaire simplifié d'évaluation des incidences Natura 2000 ainsi qu'une carte situant le projet par rapport au site Natura 2000 le plus proche

Le pétitionnaire s'engage à ne réaliser les travaux décrits ci-dessus qu'après l'obtention du récépissé de déclaration précisant les prescriptions réglementaires éventuelles dont relève le présent dossier. Le service police de l'eau a 15 jours à compter de la réception du dossier pour se prononcer sur sa complétude sur la forme et 2 mois pour se prononcer sur la recevabilité sur le fond. Si le dossier n'est pas complet sur la forme et/ou recevable sur le fond, une demande de complément sera adressée au pétitionnaire dans ces délais respectifs. L'administration pourra au besoin exiger la production de pièces complémentaires.

Fait à

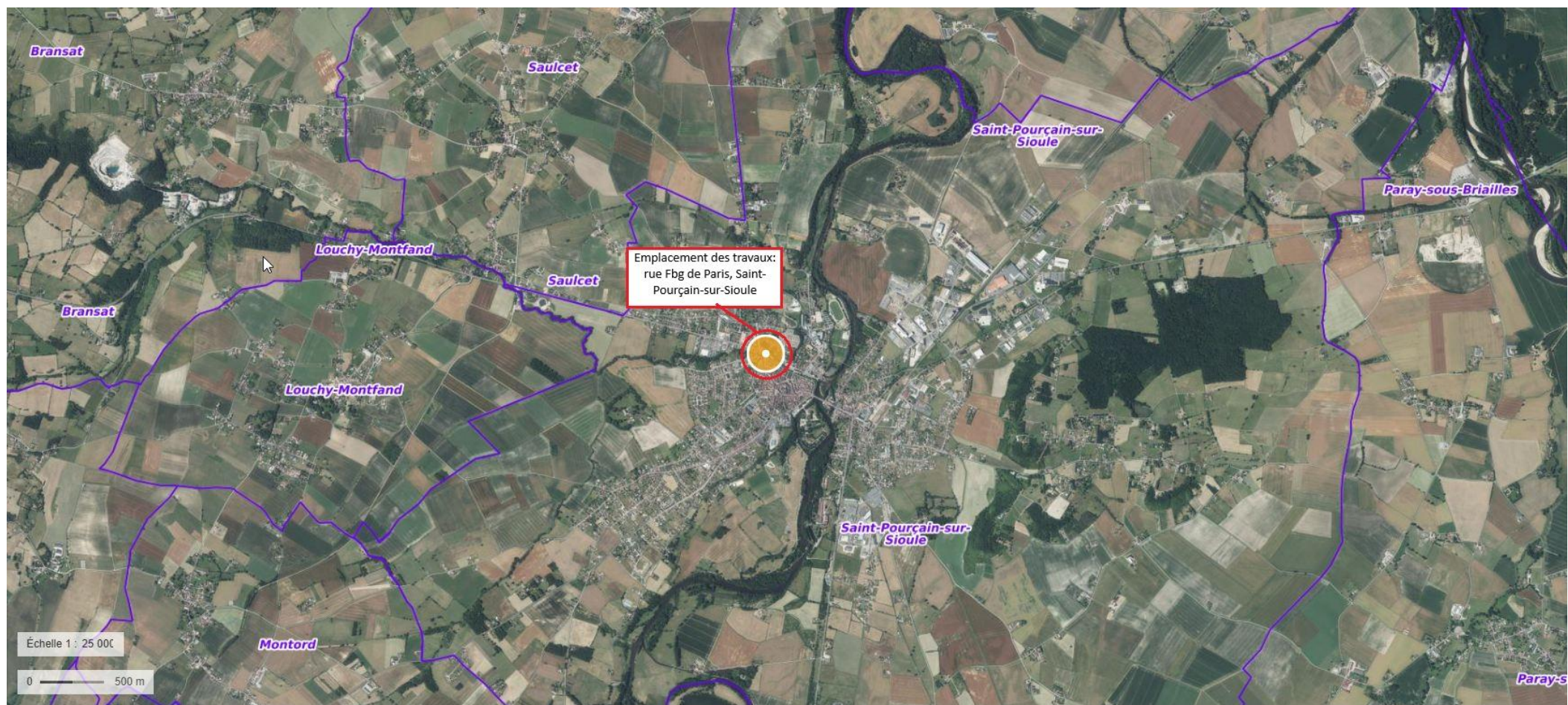
le

Signature

A retourner à :

Observations complémentaires :

Plan de situation du projet



DDT/SPE de l'Allier – Doctrine travaux en cours d'eau – Version février 2016



Vues de l'ouvrage à réparer



Vue en amont



Vue en aval



Vue amont voûte



Vue aval voûte



Caillebotis entre les ouvrages



Rive gauche en amont



Disjointement des pierres

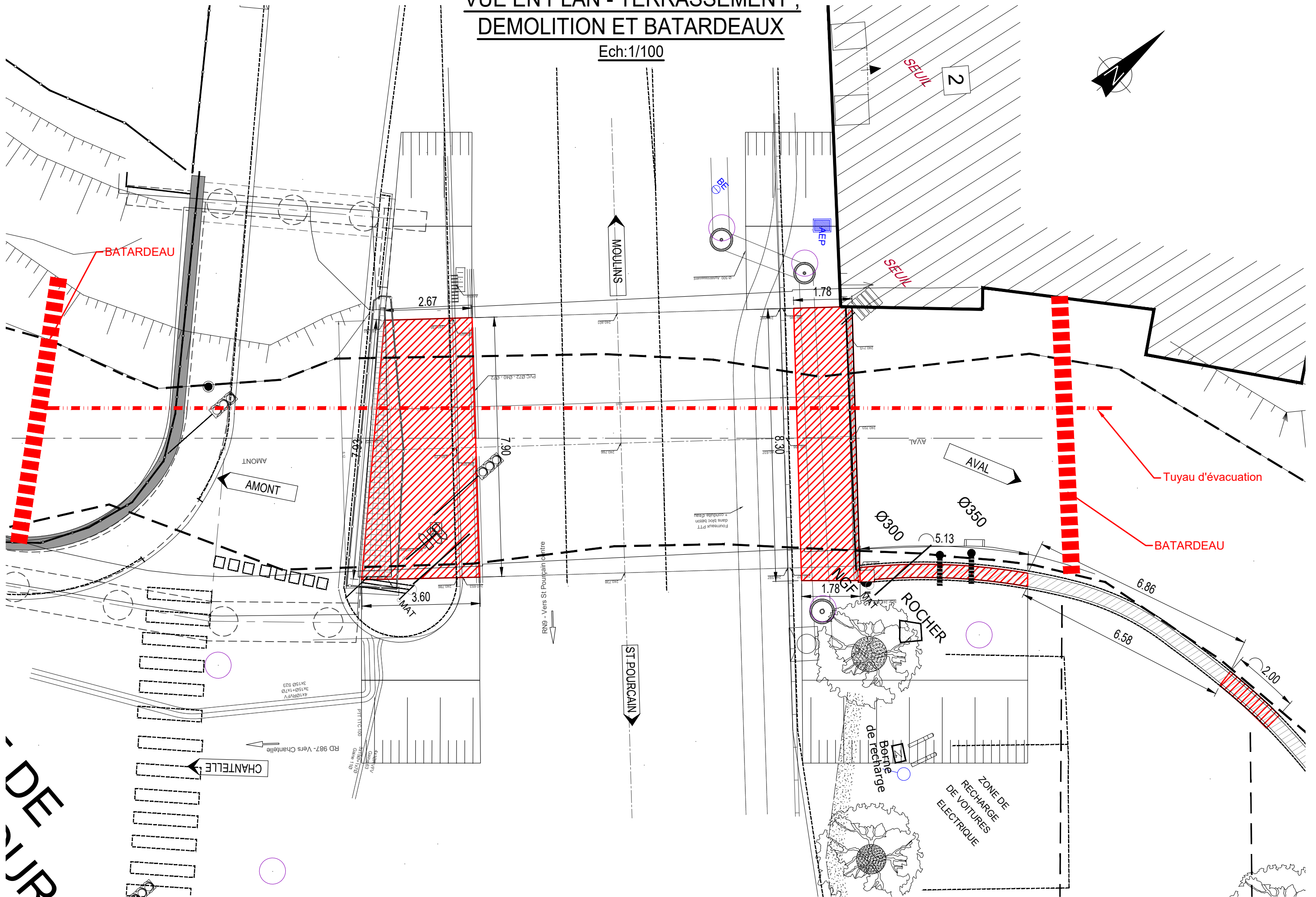


Vue depuis le cours d'eau, voûte

Coupes et schémas des travaux

VUE EN PLAN - TERRASSEMENT,
DEMOLITION ET BATARDEAUX

Ech:1/100



SAINT POURCAIN SUR SIOULE

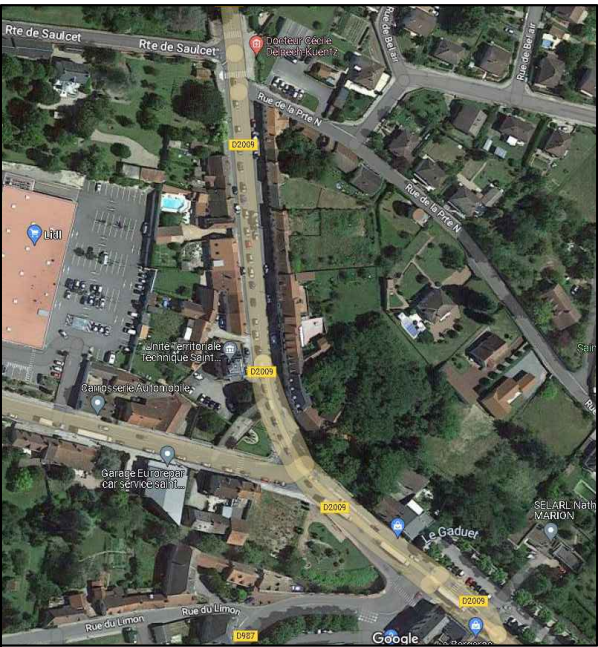
MAITRISE D'OUVRAGE

Ville de
Saint Pourçain sur sioule



11 Place Maréchal Foch
03500 Saint-Pourçain-sur-Sioule
04 70 45 35 27

CARNET DE PLANS



MAITRISE D'OEUVRE

INGEROP

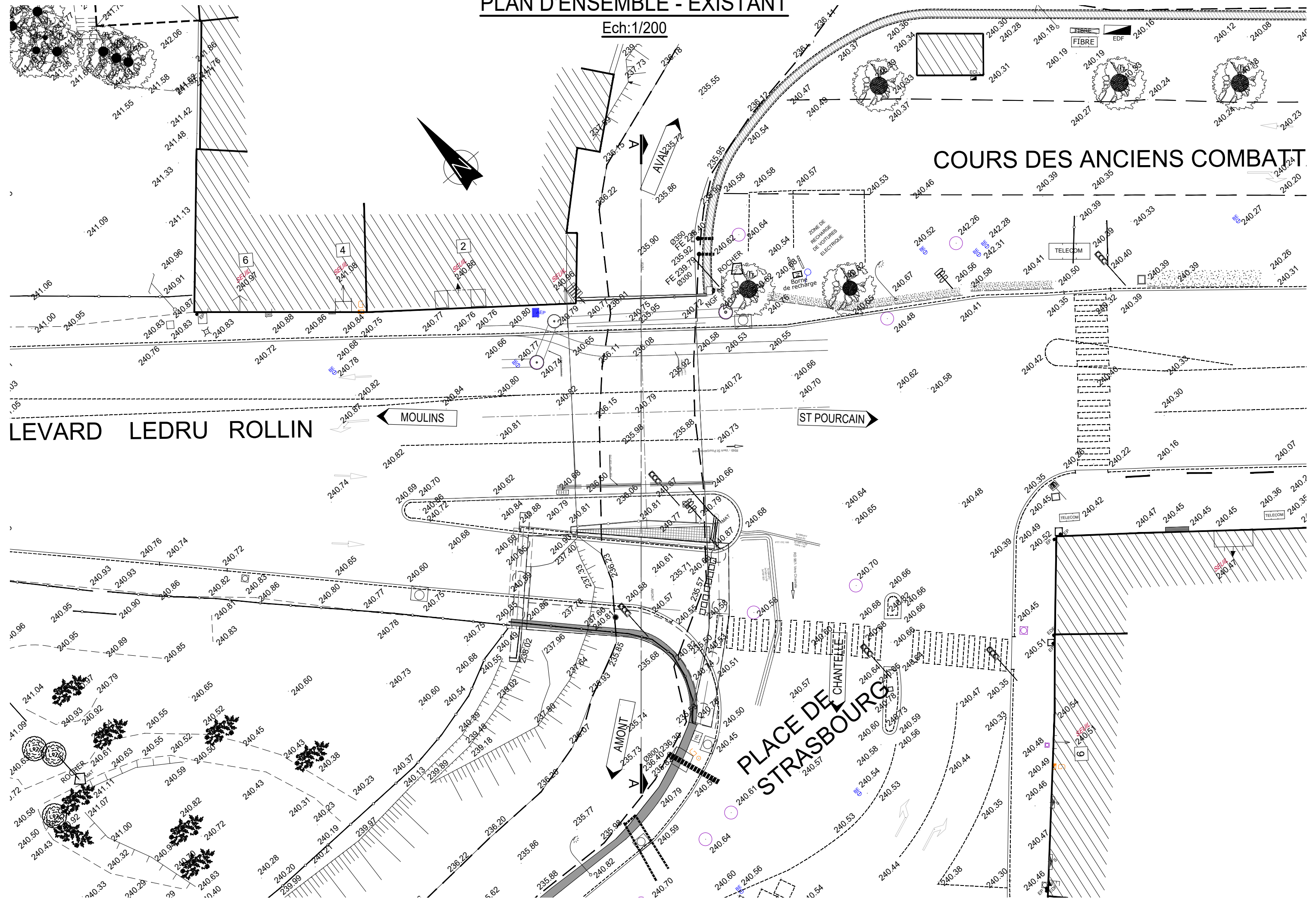


ZI de Ladoux
11 Rue verte BP 30200
63118 CEBAZAT
TEL: 04 73 16 34 34
E-MAIL: ingerop.clermont@ingerop.com

AMENAGEMENT RD 2009

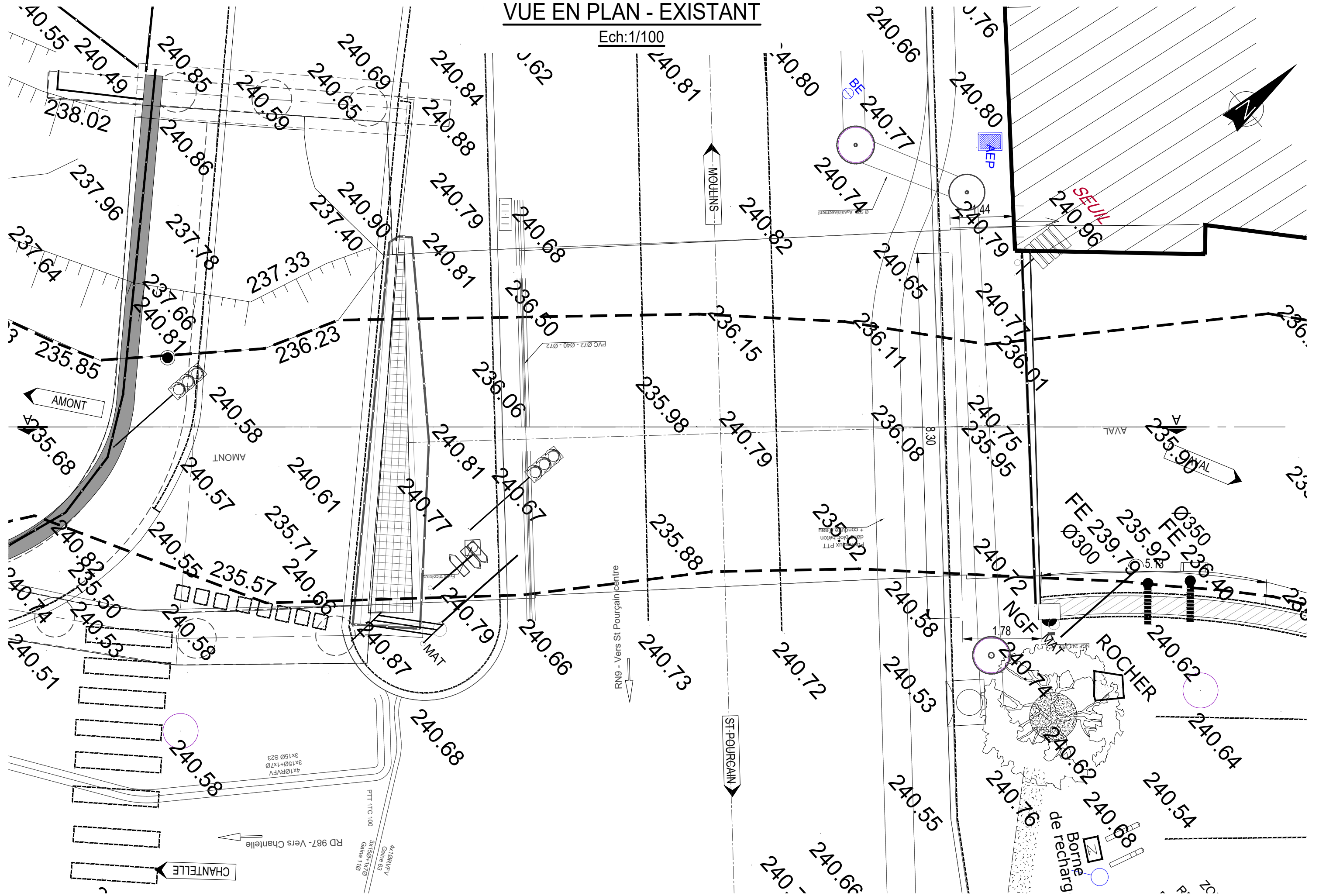
Ind.	Date	Etabli	Vérifié	Validé	Modification
A	06/10/2025	JM	NR	TR	Première émission
Format : A3		Echelles :Variées			
N°	PRO	OAC	PLN	562701	002
Phase étude	Spécialité	Nature	Lot	Numéro du document	Indice
					A

Ech:1/200



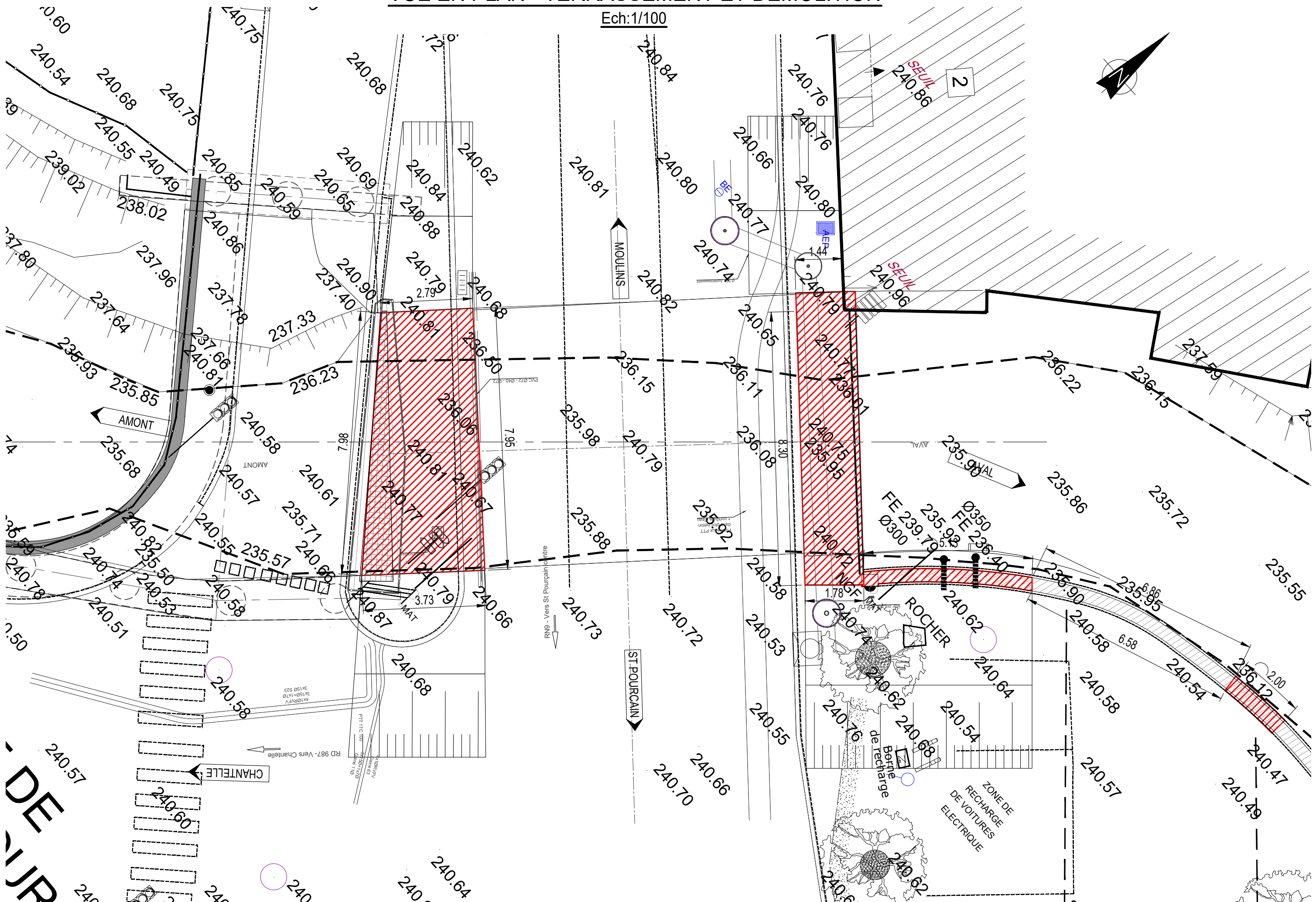
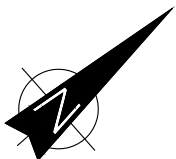
VUE EN PLAN - EXISTANT

Ech:1/100



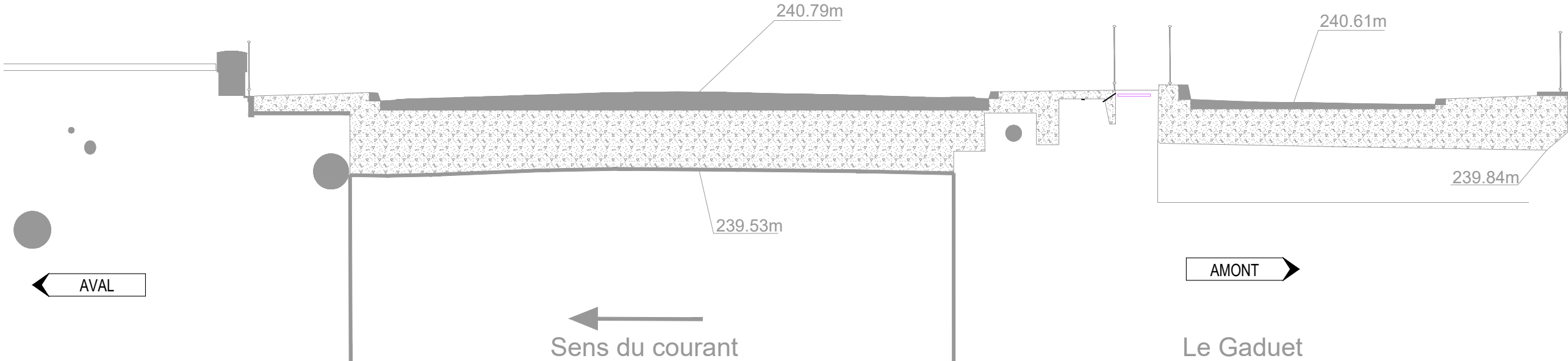
VUE EN PLAN - TERRASSEMENT ET DEMOLITION

Ech:1/100



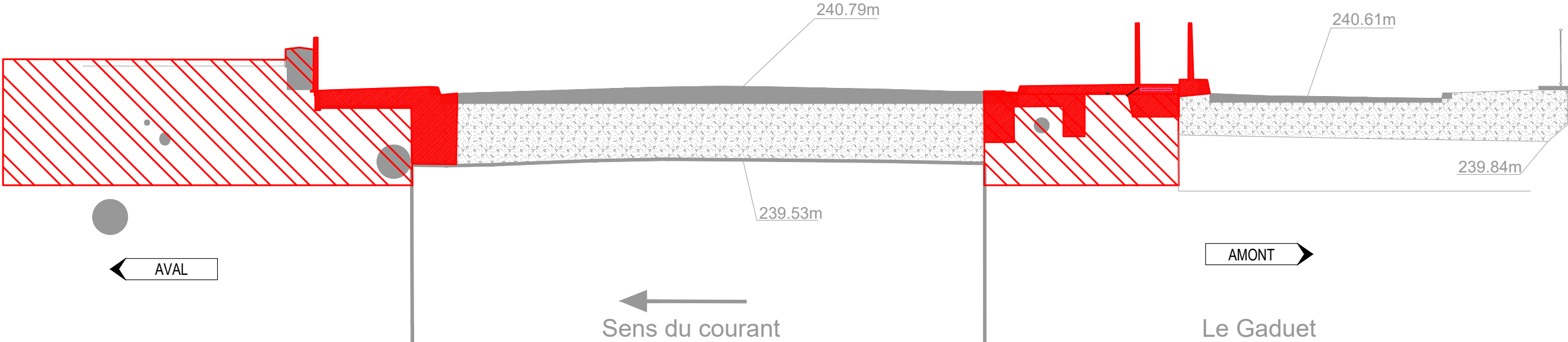
COUPE A-A - EXISTANT

Ech:1/75



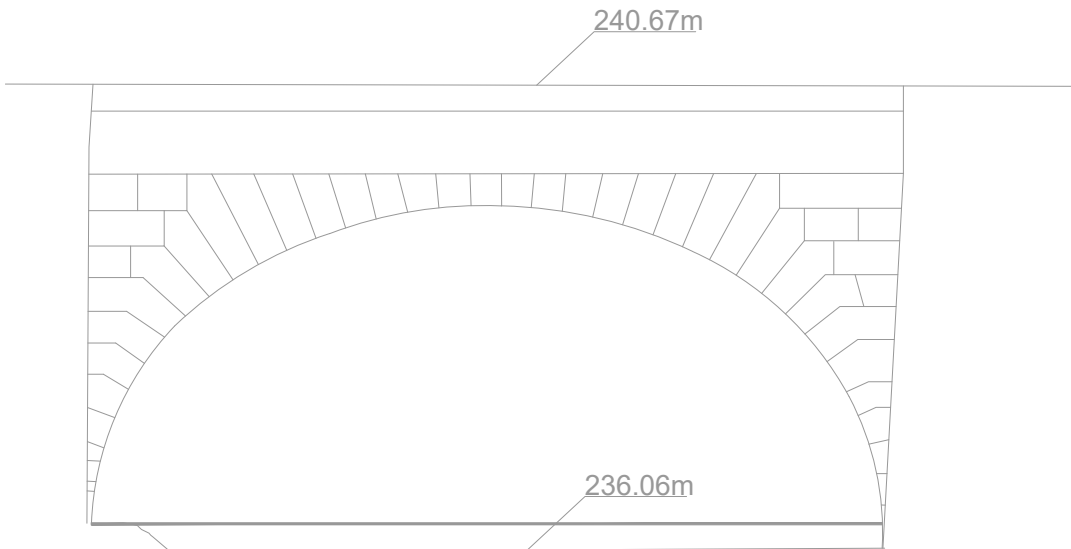
COUPE A-A - DEMOLITION

Ech:1/75



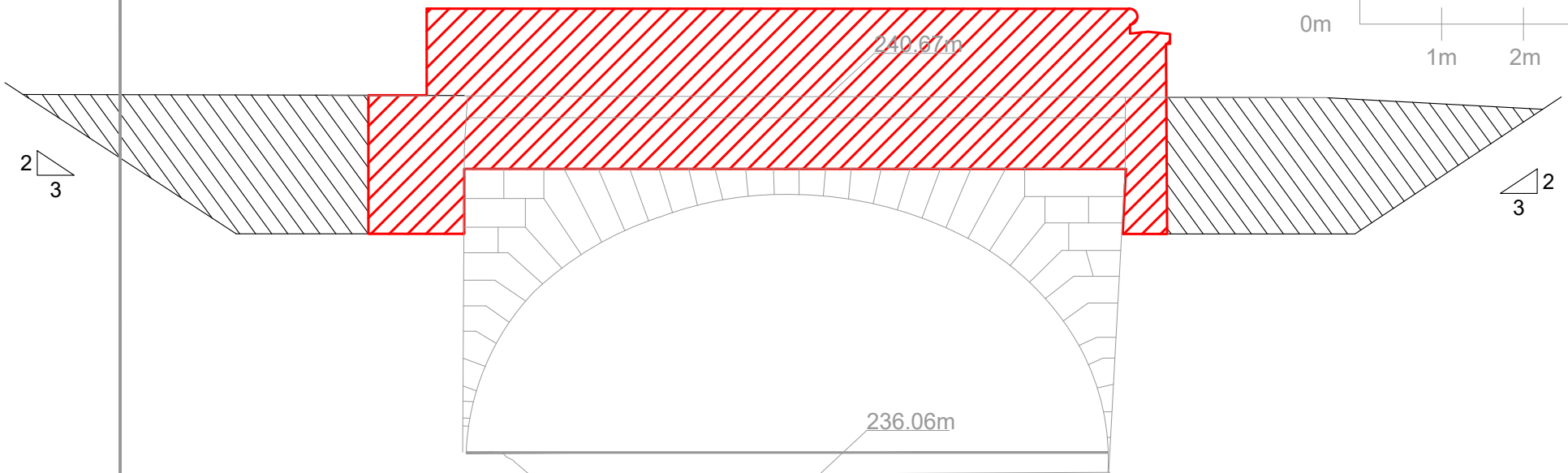
ELEVATION AMONT - EXISTANT

Ech:1/75



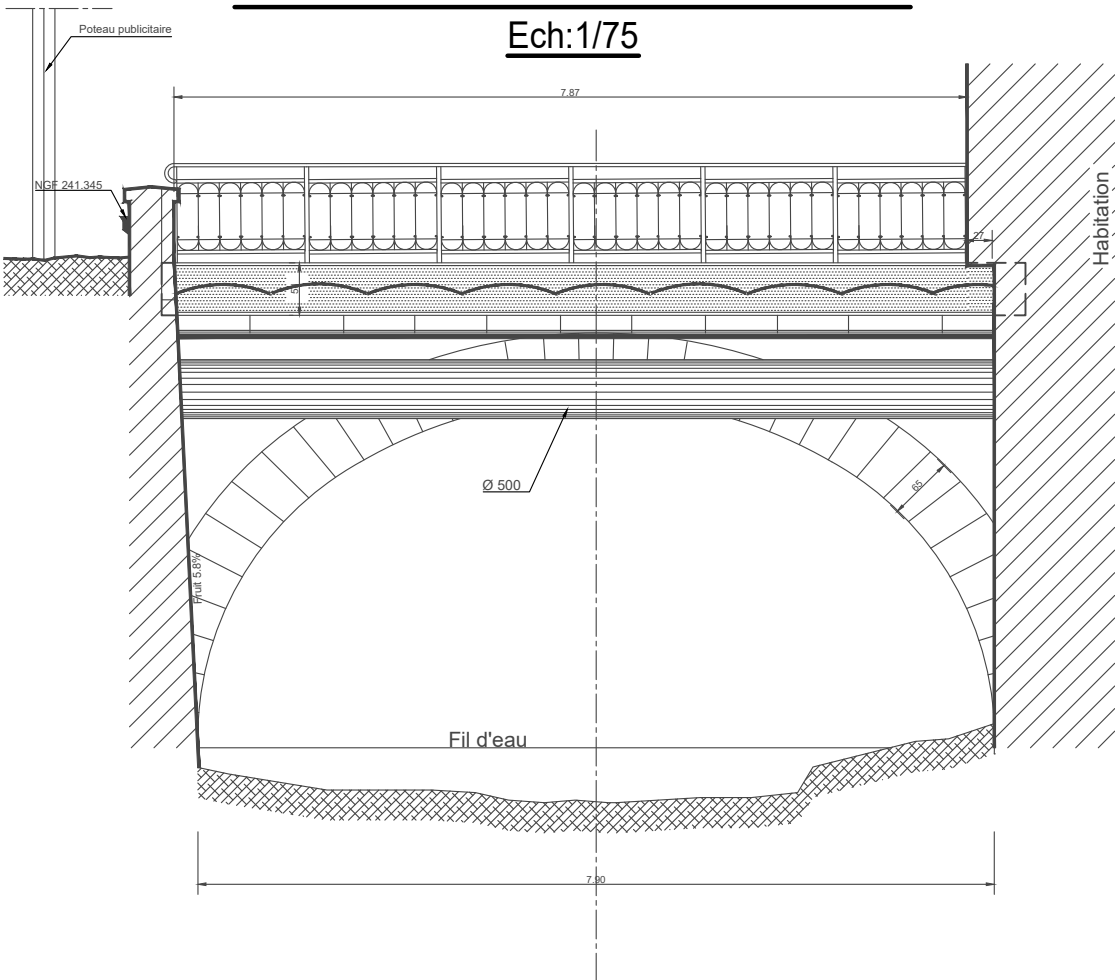
ELEVATION AMONT - DEMOLITION ET TERRASSEMENT

Ech:1/75



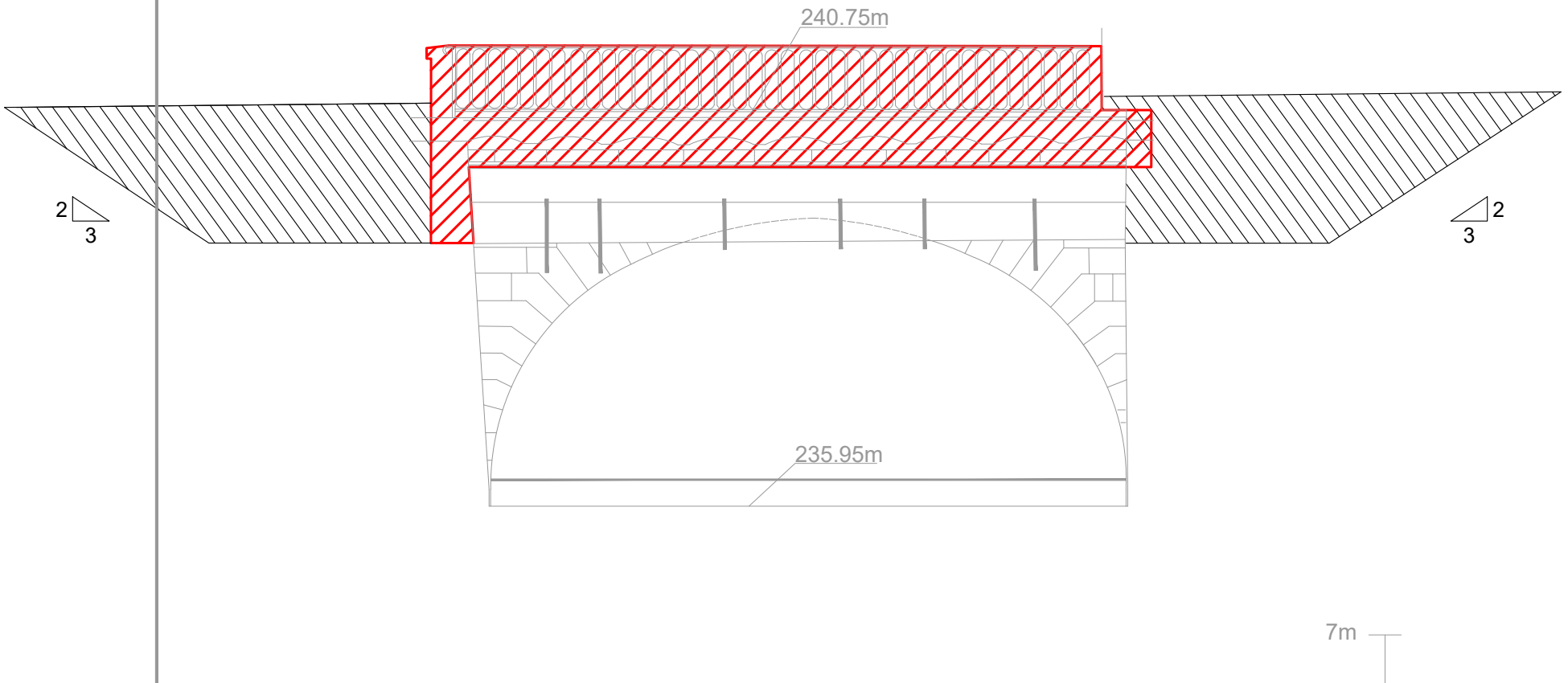
ELEVATION AVAL - EXISTANT

Ech:1/75



ELEVATION AVAL - DEMOLITION ET TERRASSEMENT

Ech:1/75



SAINT POURCAIN SUR SIOULE

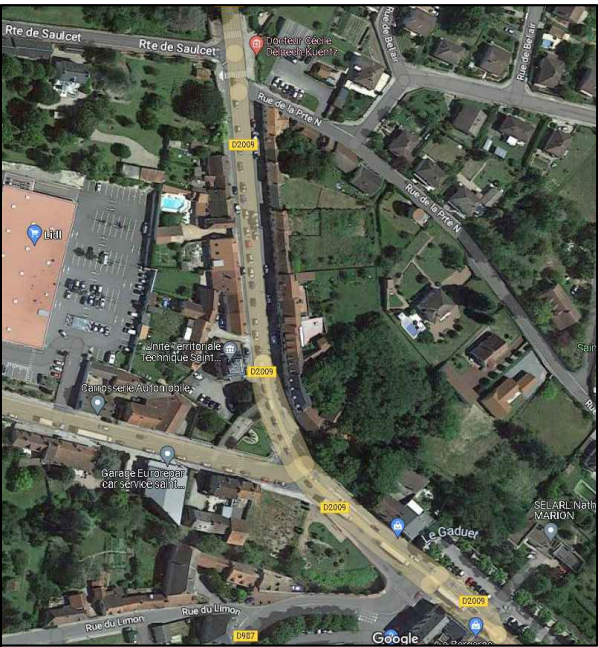
MAITRISE D'OUVRAGE

Ville de
Saint Pourçain sur sioule



11 Place Maréchal Foch
03500 Saint-Pourçain-sur-Sioule
04 70 45 35 27

CARNET DE PLANS



MAITRISE D'OEUVRE

INGEROP



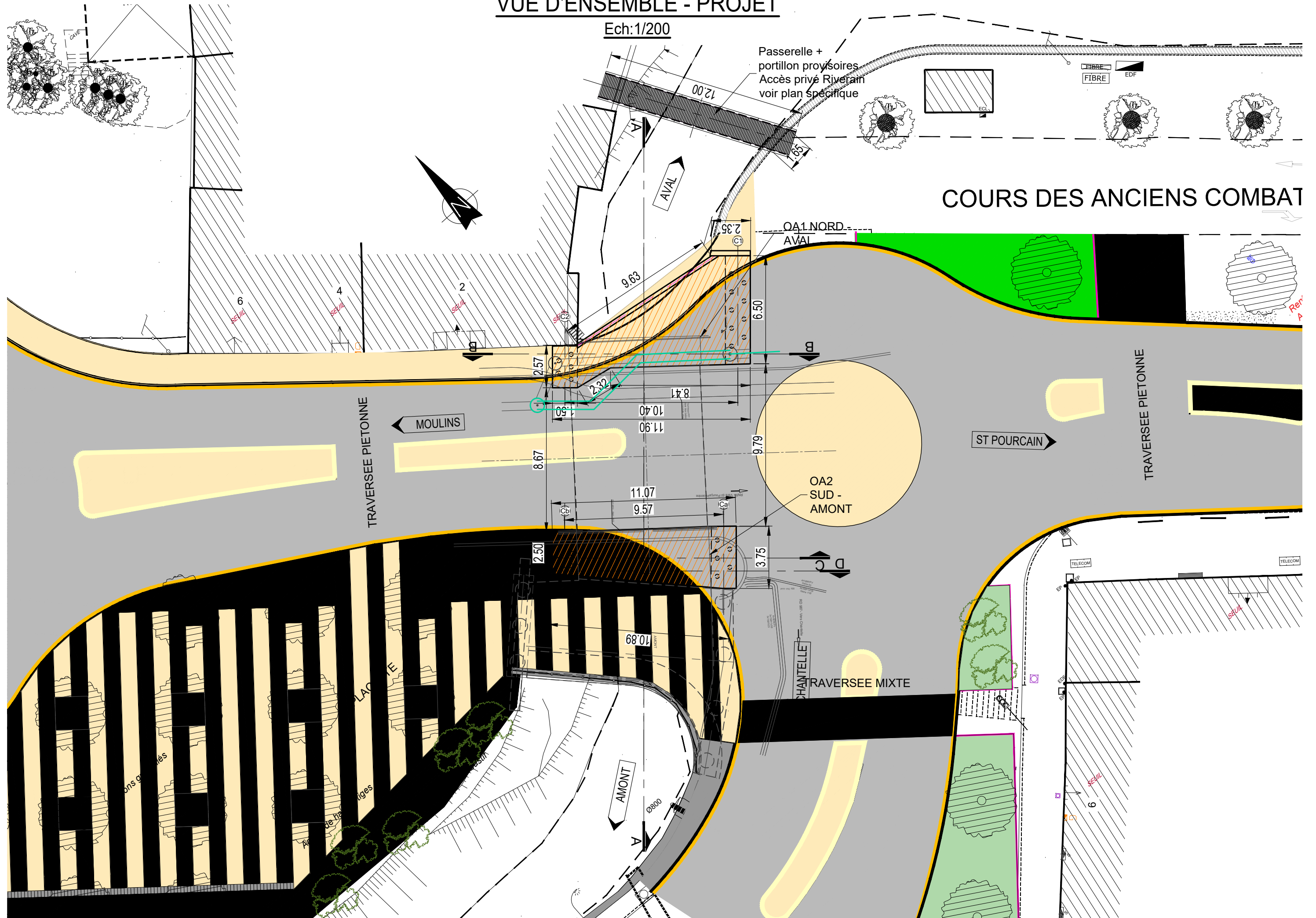
ZI de Ladoux
11 Rue verte BP 30200
63118 CEBAZAT
TEL: 04 73 16 34 34
E-MAIL: ingerop.clermont@ingerop.com

AMENAGEMENT RD 2009

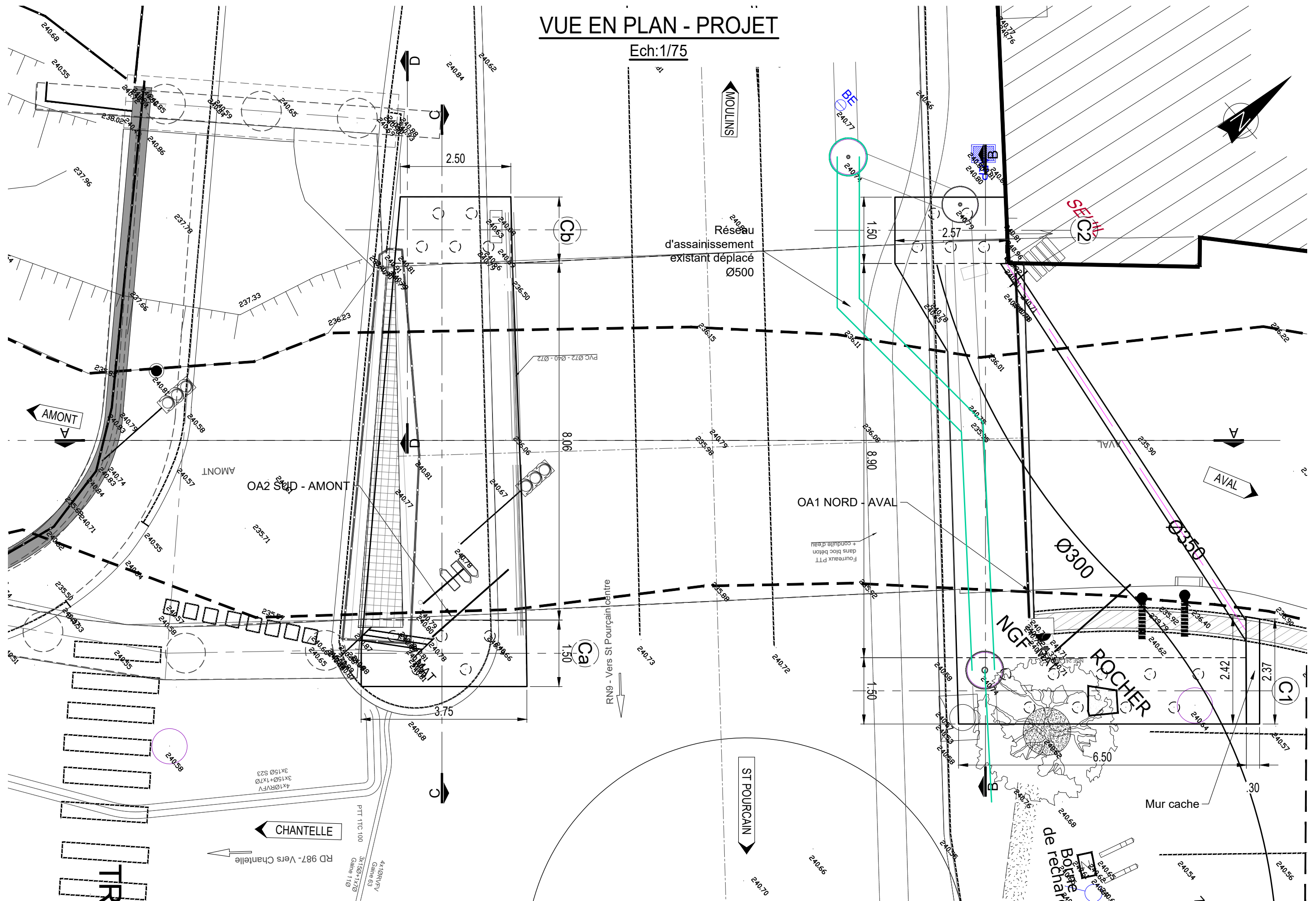
Ind.	Date	Etabli	Vérifié	Validé	Modification
A	20/05/2026	JM	NR	TR	Première émission
Format : A3		Echelles :Variées			
N°	PRO	OAC	PLN	657100	001
Phase étude	Spécialité	Nature	Lot	Numéro du document	Indice

VUE D'ENSEMBLE - PROJET

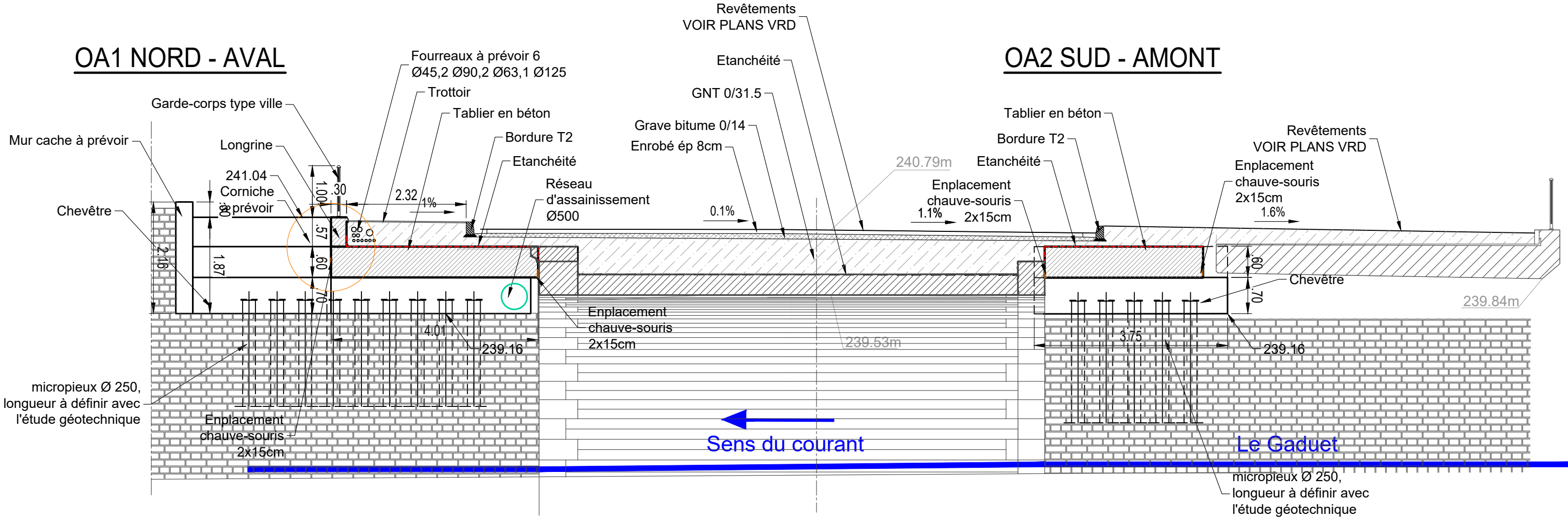
Ech:1/200



Ech:1/75

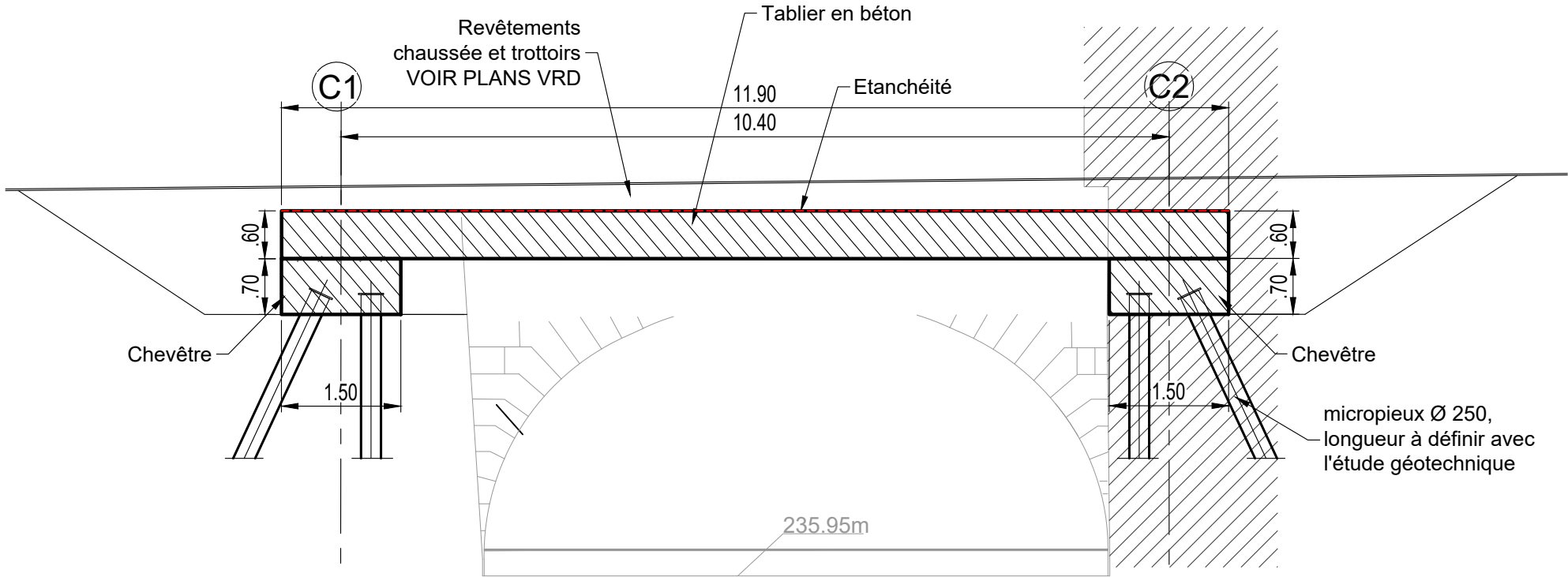


COUPE A-A - PROJET



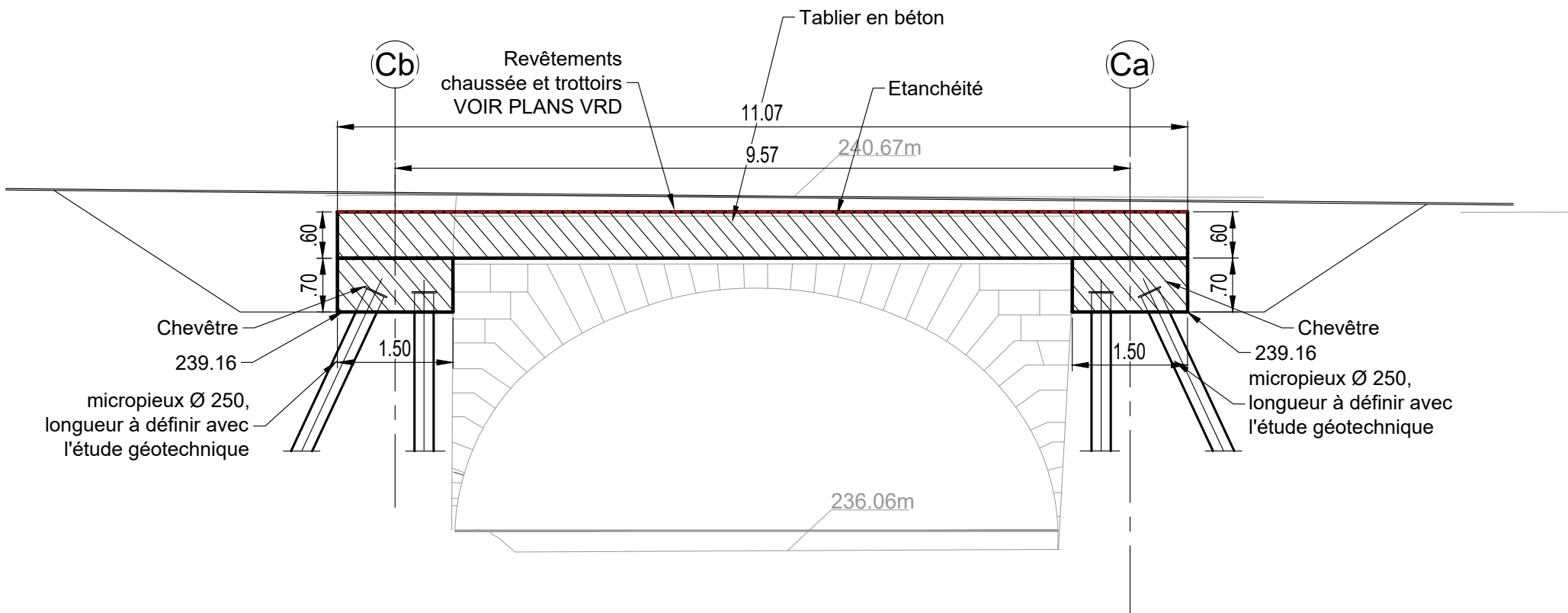
COUPE BB - PROJET - OA1 NORD - AVAL

Ech:1/75



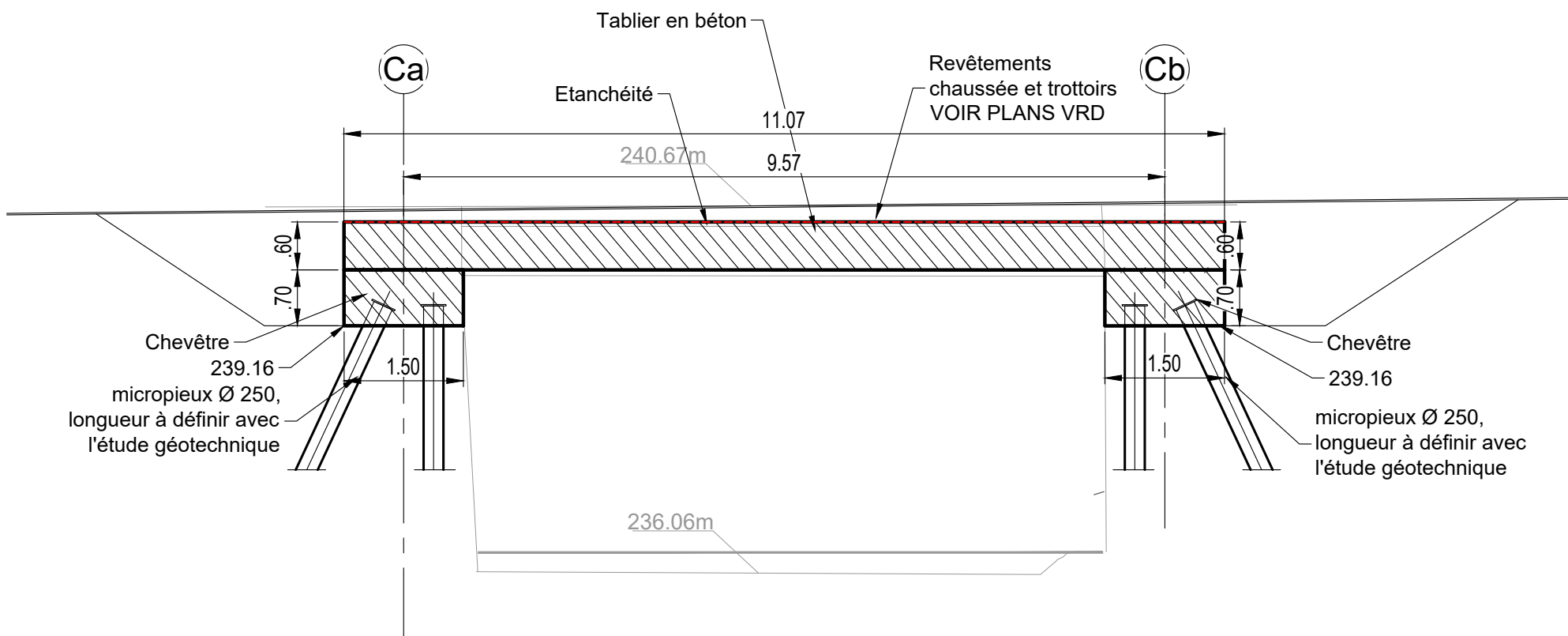
COUPE CC - PROJET - OA2 SUD - AMONT

Ech:1/75



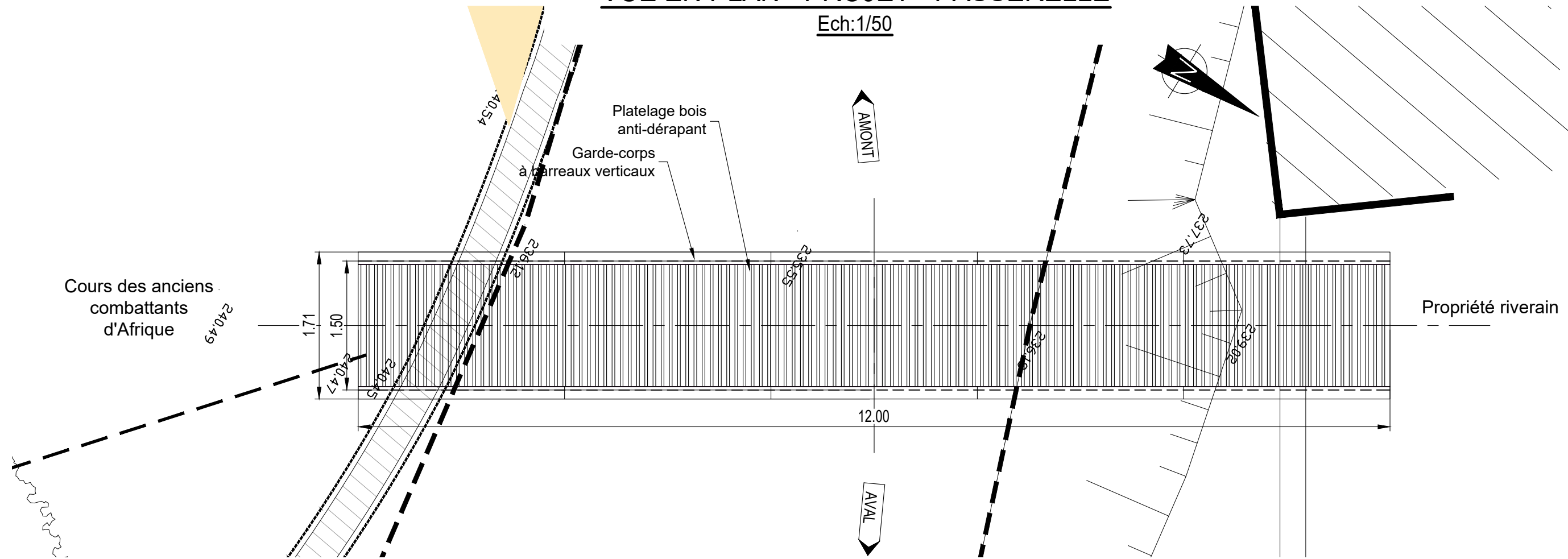
COUPE DD - PROJET - OA2 SUD - AMONT

Ech:1/75



VUE EN PLAN - PROJET - PASSERELLE

Ech:1/50



COUPE ET ELEVATION - PROJET - PASSERELLE

Ech:1/50

